

### **FONCTIONS**

Les animateurs coordonnent et mettent en oeuvre des activités d'animation. Ils peuvent encadrer les adjoints et agents d'animation territoriaux.

Ils interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural et de la politique de développement social urbain. Ils sont chargés de la mise en place de mesures d'insertion. Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs.

### **CONDITIONS D'ACCES**

L'examen professionnel d'animateur-chef est ouvert :

- Aux **animateurs ayant atteint le 7ème échelon** de leur grade et **les animateurs principaux sans condition d'ancienneté**.

L'examen est organisé par les Centres de Gestion

### **NATURE DES EPREUVES**

L'examen professionnel d'accès au grade d'animateur-chef comporte deux épreuves professionnelles :

1° Une épreuve écrite consistant en **la rédaction d'une note** à partir d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans les collectivités locales.

(durée : 3h00).

2° Une épreuve orale consistant en une **conversation avec le jury** portant sur des questions relatives à l'animation dans les collectivités locales et à l'expérience professionnelle du candidat.

(durée : 20 mn).

**Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20.**

**Nul ne peut se présenter à l'épreuve d'entretien s'il n'a pas obtenu 5 sur 20 à l'épreuve écrite**  
**Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.**

## **REMUNERATION** (salaire brut mensuel)

La rémunération comprend le traitement de base augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence, d'un supplément familial, de certaines indemnités ou primes.

A titre indicatif, le traitement de base mensuel est le suivant :

Début de carrière	1 731,74 €	
Fin de carrière	2 361,04 €	au 1 <sup>er</sup> juillet 2009

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au :

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**  
10, boulevard de la Loire - B.P. 66225  
44262 Nantes Cedex 2  
☎ 02.40.20.00.71